Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « GESTION FUTURE DE LA PATINOIRE » (N° 1171) (PDC-JDC)

Séance du 23 septembre 2021 **Point n° 7**

Le Conseil municipal peut répondre de la manière suivante :

1. **Hormis la saison d'hiver, quelle est la stratégie pour rentabiliser cet investissement durant les jours d'été sans glace ?**

   Le SIDP a mandaté une étude sur le sujet et des discussions sont menées avec le service cantonal de l'économie et de l'emploi. Il est toutefois trop tôt pour pouvoir en dire plus à ce stade.
   Il est également important de préciser que selon les demandes d'heures de glace, la 2ème surface restera en glace toute l'année, ce qui selon les premières demandes et projections sera très certainement le cas. Elle a d'ailleurs été construite techniquement pour que ce soit possible.
   Cérémonies de remise de diplômes, assemblées, fêtes de sociétés, expositions, concerts, pourront à la demande être organisées dans cette nouvelle infrastructure. Des sollicitations sont déjà parvenues auprès du SIDP.

2. **Comment est-il prévu de rentabiliser le deuxième champ de glace ?**

   Les 2 champs de glace sont déjà à ce stade bien occupés en fonction des demandes des différents utilisateurs qui sont :
   - Les équipes du mouvement junior du HCA (Ecole de hockey, U9, U11, U13, U15, U17, U20, les gardiens) qui ont augmenté leurs heures de glace.
   - Les équipes féminines et vétérans du HCA (Panthères, Vétérans) qui pourront cette fois disposer d'heures de glace chaque semaine de façon régulière.
   - Le curling club Ajoie qui doublera également ses heures de glace et prévoit de créer une équipe de juniors et d'organiser des initiations aux entreprises de la région.
   - Le club des patineurs d'Ajoie.
   - Le sport – art – études.
   - Le HC Vendlincourt.
   - La 1ère équipe du HCA.
   - Le patinage public.
   - Les écoles du district.

   Certaines tranches horaires, notamment dès 16h30 à 22h00 sont déjà complètement occupées sur les 2 champs de glace.

   Aussi, Midi actif envisage d'utiliser 1 des 2 champs de glace entre 12h00 et 13h00, ceci faisant partie de son programme annoncé récemment. De plus, nous pouvons citer les clubs de hockey de la région suivants qui ont déjà des réservations d'heures de glace, tels que le HC Delémont-Vallée, le HC Moutier, le HC Tramelan, l'association jurassienne de hockey sur glace, etc., ainsi que des formateurs privés.

   Un contrat avec la ligue suisse de hockey sur glace garanti également la location d'heures de glace sur la 2ème surface pour un minimum d'environ 1-2 semaines par année pendant une durée de 10 ans.

   Selon les premières projections de planning, le taux d'occupation moyen hebdomadaire des 2 champs de glace pour la fin 2021 s'élève déjà à environ 70%.

Depuis la rénovation, les tarifs de location d'heures de glace ont également été revus à la hausse dans le cadre de l'élaboration des budgets sur la base d'un protocole d'accord entre le SIDP et les clubs utilisateurs.

En conclusion et sachant que la plupart des installations techniques sont communes entre la patinoire principale et la 2ème surface, celle-ci aura un effet bénéfique sur les coûts d'exploitation.

3. **Est-ce qu'il y aura des périodes creuses durant l'hiver ? Si oui, comment seront-elles mises à profit ?**

   Comme indiqué à la question précédente, le planning d'occupation ne laisse pas présager beaucoup d'heures creuses. Cas échéant, les éventuelles heures creuses seront en pleine journée et elles seront en priorité proposées aux écoles et/ou à des heures de patinage public pour le mercredi après-midi par exemple.
   Il est également important de mentionner que quelques périodes libres dans la semaine sont nécessaires aux travaux de nettoyage et entretien.

4. **Le SIDP dispose-t-il des ressources humaines nécessaire pour gérer au mieux cette nouvelle patinoire ? Si non, est-il prévu un soutien particulier de l'administration communale ?**

   Le personnel technique et d'exploitation de l'Espace-Loisirs a été repris par le SIDP et est sous sa responsabilité depuis le 1er janvier 2021. Suite à la mise en service du 2ème champ de glace, et conformément à ce qui a été planifié dans les budgets et prévisions initiales, le SIDP a prévu un renforcement du personnel par l'engagement d'un nouveau Maître de glace dès le 1er septembre 2021.
   Des collaborations entre le SIDP et la Municipalité existent déjà dans le domaine informatique avec une facturation au SIDP des heures effectuées par le personnel communal de Porrentruy.

30 août 2021 Le Conseil municipal